

SESSION ORDINAIRE DU 07 MARS 2014 à 18 heures 30.**Date de convocation : 28 FEVRIER 2014.****Affiché le : 11 MARS 2014.**

L'an deux mil **QUATORZE**, le **07 MARS**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. JOVET. JAMET. GUEDEC. SEMENY.****EXCUSE** : **Alain NARDOU ayant donné pouvoir à Yveline LEYMARIE.****ABSENTE** : **MICHAUD.****SECRÉTAIRE** : **Marie-Caroline SEMENY est élue secrétaire.**

Michel DUPUY donne lecture du procès-verbal de la session du 17 Janvier 2014. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

DELIBERATION N° 2014-008 EXAMEN ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (Budget communal)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen d'âge Yveline LEYMARIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice de 2013 dressé par M. Michel DUPUY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés		104 981,23	65 831,78		65 831,78	104 981,23
Opération de l'exercice	358 971,99	682 664,27	183 548,43	290 231,09	542 520,42	972 895,36
TOTAUX	358 971,99	787 645,50	249 380,21	290 231,09	608 352,20	1 077 876,59
Résultats de clôture		428 673,51		40 850,88		469 524,39
Restes à réaliser			264 346,00	28 730,00	264 346,00	28 730,00
TOTAUX CUMULES	358 971,99	787 645,50	513 726,21	318 961,09	872 698,20	1 106 606,59
RESULTATS DEFINITIFS		428 673,51	194 765,12			233 908,39

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2014-009/ EXAMEN ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (Budget assainissement)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen d'âge Yveline LEYMARIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice de 2013 dressé par M. Michel DUPUY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés		12 091,86		4 044,53		16 136,39
Opération de l'exercice	15 793,75	25 702,21	21 282,77	25 481,06	37 076,52	51 183,27
TOTAUX	15 793,75	37 794,07	21 282,77	29 525,59	37 076,52	67 319,66
Résultats de clôture		22 000,32		8 242,82		30 243,14
Restes à réaliser			21 038,00		21 038,00	
TOTAUX CUMULES	15 793,75	37 794,07	42 320,77	29 525,59	58 114,52	67 319,66
RESULTATS DEFINITIFS		22 000,32	12 795,18			9 205,14

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2014-010 / APPROBATION COMPTES DE GESTION 2013 (communal + assainissement)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice de 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les États de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer l'état des restes à payer.

Après avoir entendu est approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'année 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte des gestions dressé, pour l'exercice de 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

DELIBERATION N° 214-011 / AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION 2013 (Budget communal)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel DUPUY, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2013

Considérant les éléments suivants:

POUR MEMOIRE		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		104 981,23
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		65 831,78
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13		
Solde d'exécution de l'exercice		106 682,66
Résultat reporté		-65 831,78
Solde d'exécution cumulé		40 850,88
RESTES A REALISER AU 31/12/13		
Dépenses d'investissement		264 346,00
Recettes d'investissement		28 730,00
SOLDE		235 616,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13		
Rappel du solde d'exécution cumulé		40 850,88
Rappel du solde des restes à réaliser		235 616,00
TOTAL		194 765,12
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice		323 692,28
Résultat antérieur		104 981,23
TOTAL A AFFECTER		428 673,51

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	194 765,12
Affectation complémentaire "en réserves" : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne : 002 (report à nouveau créditeur)	233 908,39

DELIBERATION N° 214-012 / AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION 2013 (Budget assainissement)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel DUPUY, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2013
Considérant les éléments suivants:

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	13 091,86
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	4 044,53
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13	
Solde d'exécution de l'exercice	4 198,29
Résultat reporté	4 044,53
Solde d'exécution cumulé	8 242,82
RESTES A REALISER AU 31/12/13	
Dépenses d'investissement	21 038,00
Recettes d'investissement	
SOLDE	21 038,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13	
Rappel du solde d'exécution cumulé	8 242,82
Rappel du solde des restes à réaliser	21 038,00
TOTAL	12 795,18
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	9 908,46
Résultat antérieur	12 091,86
TOTAL A AFFECTER	
	22 000,32

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	12 795,18
Affectation complémentaire "en réserves" : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne : 002 (report à nouveau créditeur)	9 205,14

DELIBERATION N°2014-013 / CONVENTION POUR L'ASSITANCE A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET LEUR DEMATERIALISATION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE (ATD24)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 24 janvier 2014, provenant de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24), concernant l'assistance à la passation et à la dématérialisation des marchés publics.

La commune est adhérente à l'ATD24 et bénéficie déjà de ses services pour la passation des marchés.

En groupement de commande avec le Conseil Général, le SDIS et Dordogne Habitat, l'ATD24 a choisi une nouvelle plateforme de dématérialisation auprès de l'entreprise AWS. Un site dédié aux marchés publics de Dordogne a été créé.

La redevance annuelle pour 2014 est fixée à 100 €

L'ATD24 propose des signer une convention afin de pouvoir bénéficier de ses services et de la plateforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention et tout avenant à intervenir entre l'ATD24 et la commune de Saint Martial d'Albarède.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à ce dossier.

DELIBERATION N°2014-014 / CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DOMESTIQUES (SATESE).

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 07 février 2014, provenant de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD), concernant l'assistance technique pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques (SATESE).

La commune bénéficie des services du SATESE. Depuis le 1^{er} JANVIER 2014, le SATESE est rattaché à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24). Ce rapprochement a été décidé et réalisé pour renforcer l'accompagnement technique des gestionnaires de l'assainissement collectif.

La commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE reste éligible à l'assistante technique.

Il est proposé une nouvelle convention, en remplacement de l'ancienne devenue caduque. Cette nouvelle convention, valable une année et renouvelable tacitement, détaille les missions que le SATESE apportera. Elles peuvent être résumées par les trois axes listés ci-dessous :

- Permettre le bon fonctionnement et la connaissance de nos installations,
- Rendre un service public de qualité à nos usagers,
- Répondre à nos obligations réglementaires.

Le coût de l'assistance apportée est de 534 €(assiette de 1 €/ hab(DGF).

L'ATD propose des signer une convention afin de pouvoir continuer à bénéficier des services du SATESE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention et tout avenant d'assistance technique au suivi des systèmes d'assainissement (SATESE) à intervenir entre l'ATD et la commune de Saint Martial d'Albarède.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à ce dossier.

DELIBERATION N°2014-015 / DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE D'EXCIDEUIL / VOYAGE SCOLAIRE EN ALLEMAGNE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Proviseur de la Cité scolaire Giraut de Borneil, en date du 20 Février 2014, concernant une demande de subvention attribuée à une élève dans le cadre d'un voyage scolaire en Allemagne, du 19 mars au 06 avril 2014 : FORT Manon.

Le Conseil Municipal délibérant,

- Décide l'octroi d'une subvention de 50 €pour l'élève FORT Manon, sur le budget 2014.
- Dit que la dépense sera imputée au compte 6574.

COMPTE-RENDU CINEMOMETRE « LE CHATENET »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte-rendu du cinémomètre mis en place au village du Chatenet, du 21 novembre au 04 décembre 2013, établi par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Les solutions préconisées devront être envisagées en collaboration avec la commune de Saint Germain des Près.

DELIBERATION N° 2014-016 / AVANCEMENT TRAVAUX SALLE DES FETES

Suite aux intempéries du 2 août 2013, Michel Dupuy fait part au conseil de l'avancement des travaux de remise en état de la salle des fêtes. Le plafond est en cours de finition.

Compte tenu de l'état général de la salle principale et notamment des murs qui n'ont pas fait l'objet d'une rénovation lors de la mise en conformité (accès handicapés), Yveline Leymarie et Francis Cipierre pensent qu'il est judicieux de faire cette réfection de peinture et d'amélioration d'isolation maintenant dans le cadre de l'entretien des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- est favorable à cette remise à niveau dans le cadre des travaux en cours avec une mise aux normes thermiques.
- Mandate Monsieur le Maire pour passer commande à l'entreprise.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 35 minutes.

DELIBERATION N° 2014-008 / EXAMEN ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (Budget communal)
DELIBERATION N° 2014-009 / EXAMEN ET VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (Budget assainissement)
DELIBERATION N° 2014-010 / APPROBATION COMPTES DE GESTION 2013 (communal + assainissement)
DELIBERATION N° 2014-011 / AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION 2013 (Budget communal)
DELIBERATION N° 2014-012 / AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION 2013 (Budget assainissement)
DELIBERATION N° 2014-013 / CONVENTION POUR L'ASSITANCE A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET LEUR DEMATERIALISATION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE (ATD24)
DELIBERATION N° 2014-014 / CONVENTION POUR L'ASSITANCE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DOMESTIQUES (SATESE).
DELIBERATION N° 2014-015 / DEMANDE SUBVENTION COLLEGE D'EXCIDEUIL / VOYAGE SCOLAIRE EN ALLEMAGNE
DELIBERATION N° 2014-016 / AVANCEMENT TRAVAUX SALLE DES FETES

Liste des membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. REBEYROL. JOVET. JAMET. GUEDEC. SEMENY

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
DUPUY Michel		
LEYMARIE Yveline		
CIPIERRE Francis		
REBEYROL Patricia		
MICHAUD Magali	ABSENTE	
JOVET Anne		
NARDOU Alain	P.P.	
JAMET Didier		
GUEDEC Yannick		
SEMENY Marie-Caroline		